

REUNION DU LUNDI 06 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept le 06 février à 10 heures 05 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, MME MARGAUX DELETRE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMAN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSE : M. STEPHANE DECAYEUX

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président souhaite la bienvenue à Mme LEJEUNE, directrice des Archives départementales et informe de la nomination de M. SANNIER au poste de directeur de la Culture.

Avant de soumettre le procès-verbal du 20 janvier dernier à l'approbation, M. le Président souligne qu'il a été adressé par voie dématérialisée à l'ensemble des élus avant l'ouverture comme « exigé » par les membres de l'opposition. Il rajoute, à ce sujet, que ce qui n'avait pas été fait en sept ans, l'a donc été en quinze jours.

En réponse à Mme DAMIS-FRICOURT, M. le Président lui indique que ses conclusions ne sont pas reprises au procès-verbal de la séance du 20 janvier dernier car elles étaient intégrées au texte de la motion.

Mme WYBO constate que ses deux interventions du 20 janvier dernier sur le rôle de Mme BOISTARD n'ont pas été reprises au procès-verbal.

M. le Président lui indique que les vérifications seront effectuées à ce sujet.

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2017 est adopté à l'unanimité, avec les réserves émises par Mmes DAMIS-FRICOURT et WYBO.

M. le Président rappelle que le budget primitif qui réunit l'Assemblée sera l'occasion de présenter l'avancée de la refondation de la collectivité mise en œuvre en 2016 qui a permis, dans le nouveau contexte législatif et budgétaire, depuis la baisse des dotations en 2014 et la loi NOTRe promulguée en août 2015, de redresser les finances et de conforter le Département comme la collectivité de la proximité et du quotidien, et d'assurer enfin au mieux ses compétences que sont les solidarités humaines et territoriales.

Il indique que si la collectivité est parvenue à redresser son épargne brute à un niveau sensiblement identique à 2014, soit près de 7%, comme le confirmera le Compte Administratif, toutefois, la collectivité départementale reste l'échelon le plus « maltraité » par le gouvernement avec les restrictions budgétaires imposées par les lois de finances successives de la sécurité sociale de 2015, de finances 2016 et 2017 et rectificative 2016, malgré l'enveloppe des 200 M€ pour aider les départements pour la compensation des dépenses du RSA, opération bien orchestrée en terme de communication politique préélectorale.

Face à cette politique nationale de « destruction budgétaire programmée » des Départements, M. le Président affirme sa volonté et son ambition, avec la majorité départementale, de démontrer l'impérieuse nécessité de l'échelon départemental, niveau de proximité et d'efficacité pour les habitants, des plus jeunes aux plus âgés de toutes conditions, et de chacun des territoires, et déplore le manque d'unité de l'ensemble des membres de l'Assemblée à ce sujet.

M. le Président, refusant néanmoins de se résoudre aux lamentations, rappelle que ce budget est la déclinaison opérationnelle de compétences affirmées avec des moyens contraints, de priorités maintenues pour construire un département attractif et dynamique, et faire fructifier, au service de ses habitants et des visiteurs, cette terre d'ambitions. Il insiste sur les efforts, les avancées, et les résultats obtenus, fruits des efforts engagés par la majorité, de l'ensemble des agents et des partenaires de la collectivité.

Il réaffirme qu'il ne saurait également se résoudre à l'immobilisme revendiqué par certains et veut, avec la majorité, bâtir avec courage et volonté un budget ambitieux et responsable qui redonne au Département son rôle de conducteur et d'initiateur de politiques, d'actions évaluées, cohérentes, pragmatiques et réalistes, soucieuses de développement global et de solidarité locale pour tous.

M. le Président indique ne pas douter que la période préélectorale qui se déroule sera l'occasion pour certains de vouloir, pendant ces discussions consacrées au budget, trouver des arguments pour combattre les idées de leurs adversaires politiques engagés dans des joutes nationales. Il juge la critique aisée alors que l'action exige le risque d'efforts réels, de propositions d'alternatives nécessaires au redressement financier de la collectivité tout en lui permettant d'assurer

ses compétences humaines et territoriales. Il estime en outre, qu'il faudrait reconnaître que les actions sont encore rendues plus difficiles par les efforts qui n'ont pas été anticipés et consentis par le passé ou par des choix coûteux dont l'image et l'équilibre financier précaire ne peuvent masquer les surcoûts engendrés irresponsables et dogmatiques et qui impactent les investissements d'aujourd'hui.

M. le Président propose un budget 2017 qui panse les écueils laissés et se veut résolument tourné vers l'avenir en pensant aux collégiens, à la jeunesse, à la défense de la culture, aux plus fragiles, à l'enfance en danger, aux personnes en situation de précarité ou handicapées, aux atouts verts agricoles et touristiques de la Somme, aux territoires ruraux accompagnés dans leurs développements, avec des agents exerçant dans un environnement modernisé.

Il souligne également un redressement budgétaire qui se poursuit malgré des baisses de dotations et de lois de finances successives 2016 et 2017 impactant très fortement les recettes. L'enveloppe de 3,5 M€ pour le RSA ne résout en rien la problématique du reste à charge des AIS pour les Départements les plus touchés par la précarité. La reprise immobilière est atone et la reprise économique contrastée avec la fermeture d'entreprises comme Whirlpool. Il juge sur ce dernier point que les élus doivent se battre pour défendre ensemble les salariés et redonner au bassin amiénois une nouvelle dynamique industrielle. Il dit avoir ressenti la volonté gouvernementale d'y contribuer et appelle ses collègues à agir de concert pour mesurer dans quelques semaines les efforts tangibles de chacun.

M. le Président affirme toutefois que la majorité a relevé ce challenge, malgré le contexte économique et budgétaire contraint, et il illustre son propos en quelques chiffres : une baisse de dotation de l'ordre de 8 M€ encore cette année ce qui fait des Départements les contributeurs à 43,6% au redressement des finances publiques pour 33% des recettes locales, un manque à percevoir de dotations cumulées depuis 2013 de 60 M€ auxquels s'ajoutent la baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) de 2,4 M€. Il ajoute que ce sont donc près de 23 M€ de contraintes supplémentaires, soit l'équivalent de la contribution départementale au budget du SDIS, pour la construction du budget primitif dont il n'ait fait guère de publicité en regard des 3,5 M€ de l'enveloppe versée aux Départements pour une participation à la compensation du reste à charge du RSA ou de la dotation pour l'APA dans le cadre de la loi ASV dont la secrétaire d'état fait la promotion. Il rappelle en outre, que depuis 2002, le reste à charge cumulé pour les AIS s'élève désormais à 582 M€, soit l'équivalent d'un budget annuel de la collectivité !

M. le Président souligne également un dynamisme économique ne permettant pas d'économie substantielle prévisible sur le RSA et un dynamisme immobilier avec un accroissement des droits de mutations et un niveau de recettes inférieur à la moyenne enregistrée au niveau national qui limite donc la hausse des recettes. M. le Président affirme que, les difficultés se reproduisant, les Départements vont connaître, selon une étude récente, en 2017, une « année noire », les efforts

consentis en terme de dépenses de fonctionnement en 2016, sans augmentation des impôts locaux, seront insuffisants selon l'agence Fitch, situation que la majorité a du anticiper.

Pour M. le Président cette conjoncture ne doit pas laisser les élus se débattre indéfiniment en d'interminables conjectures mais les conduire à affirmer avec réalisme la volonté du maintien du pouvoir d'achat en n'augmentant pas les impôts, de la gratuité des transports pour les collégiens et d'un niveau d'investissement suffisant, gage de développement pour le Département et soutien indispensable au tissu économique local.

M. le Président dit ressentir avec force la situation de crise, au sens d'instant de rupture et de basculement, comme nombre de ses collègues, toute famille politique confondue, qui est celle de la France aujourd'hui et qui se retrouve dans la Somme comme ailleurs. Il en donne comme illustration un Président de la République cloîtré dans son échec depuis deux mois, rejeté par ses amis plus encore que par ses adversaires politiques ; un Gouvernement « de transition », plus divisé que jamais face à l'élection présidentielle prochaine ; un contexte européen et international profondément modifié ces derniers mois avec des dirigeants nouveaux et parfois inquiétants ; les armées françaises toujours au combat contre Daesh et une menace terroriste très forte ; une économie particulièrement fragile, alors que de grands paramètres de l'économie mondiale s'inversent, tels le prix des matières premières ou les taux d'intérêt ; une société morcelée, des territoires oubliés, qui interrogent profondément sur l'identité et les valeurs de la République ; une Nation inquiète, parfois en colère, qui a adressé récemment aux responsables politiques de toutes obédiences, des messages et des avertissements sans ambiguïté.

Il rappelle que ce message traduit l'exaspération des citoyens ne supportant plus l'abaissement de la France et l'incapacité à trouver des solutions claires, fortes et efficaces, aux problèmes. Il réaffirme que face à cette situation. Ses collègues, et quelle que soit leur famille politique se doivent, dans ce contexte, de défendre le Département et de porter les valeurs que sont la volonté et l'action au service des habitants et des territoires de la Somme.

Puis, citant Victor Hugo « La volonté ne peut se manifester que dans les actions », M. le Président invite l'Assemblée à se pencher sur les actions et la volonté qu'elles manifestent.

Ainsi, M. le Président rappelle que depuis avril 2015, par tempérament personnel et conscient de ses responsabilités et du contexte difficile, et par respect vis-à-vis des concitoyens, il a préféré, avec la majorité, l'action aux grands discours, reportant ces derniers à une période ultérieure.

Il juge toutefois le temps de la parole aujourd'hui en partie venu et tient à se présenter devant ses collègues en exposant ce que la majorité veut faire, ce qui a été fait, et ce qu'il propose de faire à l'occasion de l'adoption de ce Budget primitif au travers de sept engagements qui recoupent trois volontés fortes : celle d'une solidarité des territoires renouvelée, de solidarités humaines plus fortes, et enfin, d'une collectivité redressée financièrement en 2020, en état d'investir, plus moderne et plus réactive.

M. le Président rappelle que la majorité départementale a agi dans le sens de la volonté d'une solidarité de territoires renouvelée à travers de nombreuses actions comme la mise en place d'un dispositif de secours exceptionnel aux communes en 2015 et 5 M€ en 2016 pour éviter toute rupture ou « année blanche » dans l'appui aux territoires ; la confirmation des engagements pris sur les centres aquatiques ; des programmes pluriannuels d'investissement crédibles pour les collèges ; les infrastructures et globalement pour la collectivité ; un chantier des « Maisons de la vallée » achevé malgré de grandes difficultés techniques ; la poursuite du programme des belvédères et de la véloroute ; la négociation puis la signature du protocole financier du Canal Seine Nord Europe ; l'achèvement du chantier des archives départementales ; avec des crédits de la Région Picardie « sauvés » après la date normale de clôture du programme ; une hausse sans précédent des crédits consacrés à l'entretien du réseau routier ; une refonte progressive des actions avec la création d'un EPCC « Somme Patrimoine » pour mieux valoriser les richesses culturelles et historiques ; un accent plus fort mis sur la création et l'innovation par des appels à projets et le renforcement du PAC 80 par la création d'un troisième niveau ; un programme ambitieux à l'occasion du Centenaire de la bataille de la Somme ; un soutien, au maximum de ce que permet la loi NOTRe, en faveur du monde agricole et le lancement d'un appel à projet en matière de tourisme.

Concernant la volonté de solidarités humaines plus fortes ensuite, M. le Président rappelle les réalisations dans ce domaine depuis avril 2015 avec, en matière d'enfance et de prévention, les CPOM avec Yves Lefèvre et le CDEF ; le plan qualité en matière de protection de l'enfance ; l'ouverture d'un 18^{ème} CPEF en centre ville ; la création de barèmes en matière d'aide sociale et la déconcentration des décisions pour favoriser ainsi, à la fois l'égalité de traitement et la proximité de décision, pour les allocataires du RSA, dont il dit se réjouir de voir leur nombre baisser depuis 2016 ; un renforcement de l'accompagnement individualisé ; la création de référents socioprofessionnels ; une orientation plus forte vers le secteur marchand ; la mise en place d'équipes pluridisciplinaires de territoire ; une augmentation du taux de contractualisation ; une application, enfin, plus claire et plus responsabilisante, du principe de « juste droit ».

Il souligne qu'en matière d'autonomie, plusieurs actions ont été mises en place, dont le lancement de CPOM avec les Services d'Aide à Domicile ; la mise en place d'un cahier des charges clairs reprenant les attentes en matière d'établissements sociaux et médico-sociaux ; le bouclage des projets de rénovation d'EHPAD autorisés mais non lancés ; la mise en place d'un référentiel APA ; la diffusion d'un document d'information pour tous les bénéficiaires de l'APA ; des solutions innovantes pour les jeunes handicapés « amendement Creton », ou pour les personnes prises en charge en Belgique.

M. le Président souligne en outre, qu'en matière de développement durable, l'achat de véhicules propres ; la conception d'un projet de dépoldérisation de la Ferme Caroline plus respectueux de l'environnement ; un programme d'économie d'énergie sur les bâtiments et collèges et le renforcement des circuits courts et leur extension aux établissements médico-sociaux ont été mis en place.

M. le Président réaffirme également la volonté d'une collectivité « debout » et moderne à travers un programme difficile, mais nécessaire, de redressement des comptes de la collectivité ; une redéfinition des implantations territoriales du Département en matière routière ou de services sociaux longtemps différée ou évitée ; un renouvellement de la flotte des engins et des véhicules ; le lancement du programme « Département 3.0 » de dématérialisation et d'informatisation accélérées ; la mise en place d'une stratégie foncière et immobilière, ainsi que l'aménagement de l'ex-IUFM pour trouver une solution à la dégradation chronique du bâtiment CAD ; un « nettoyage » des AP accumulées au fil des années ; la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire ; l'adoption d'un règlement intérieur et la mise en place d'une autonomie de gestion logistique des services.

Citant Aristote, M. le Président réaffirme que « la politique a pour fin, non la connaissance, mais l'action » et rappelle que comme indiqué lors de la séance du 19 décembre dernier, ce Budget primitif 2017 s'inscrit dans les orientations fixées fin 2015 pour le mandat dans le document « Refondation » et que les objectifs seront poursuivis avec constance et de manière concrète.

Il rappelle que le projet de Budget primitif 2017 traduit une nouvelle étape de cette action au travers des trois mêmes volontés qu'il citait précédemment.

M. le Président indique qu'en dépit du « contexte anti-départemental » et des besoins de solidarités humaines et territoriales s'accroissant, la majorité départementale et lui-même ont choisi de construire un budget d'avenir avec des mesures concrètes qui permettront d'engager le Département sur la voie du redressement pérenne. Aussi, il rappelle que ce budget orienté vigoureusement sur les solidarités humaines et territoriales d'un montant de 530,9 M€ en dépenses de fonctionnement opérationnelles et de 78 M€ en investissement réel, démontre en dix actions son caractère constructif, offensif et optimiste.

M. le Président rappelle cinq actions destinées à renforcer les solidarités territoriales au travers de la proposition d'adoption d'un nouveau programme de l'habitat pour la période 2017-2022, rédigé avec les bailleurs sociaux et les territoires pour définir un cadre d'orientation départemental du logement social avec un certain nombre de priorités telles que la production de logements en milieu rural dont les bourgs centres, la lutte contre la précarité énergétique des logements des particuliers ou encore le maintien des personnes âgées dans leur logement. Il cite ensuite le programme environnemental qui accompagne la création du Canal Seine Nord Europe, les aménagements environnementaux des espaces naturels sensibles sur la Somme notamment à Cléry, et le plan départemental des itinéraires, sites et randonnées, obligatoire depuis 2000, pour valoriser les atouts environnementaux du département et qui comprend trois axes majeurs à savoir développer les infrastructures comme la Véloroute Vallée de Somme, les circuits de randonnée, favoriser les sports de nature pour tous, créer une instance de concertation et de conciliation pour les différents usages, et le schéma cadre développement durable avec ses déclinaisons pratiques.

M. le Président rappelle ensuite la mise en œuvre de la nouvelle politique territoriale 2017-2020, pour un montant de 32 M€ sur quatre ans, et l'accompagnement des projets des territoires et des communes, le soutien à la rénovation des casernes de pompiers avec une autorisation de programme de 5 M€ et la poursuite du soutien au développement du FttH sur le département. Il cite ensuite la mise en œuvre d'un schéma départemental des enseignements artistiques, qui couvre les domaines des spectacles vivants, de la formation, de la diffusion et de l'accessibilité pour tous à la culture dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des arts du cirque et de la marionnette et l'engagement des études préalables à la rénovation de la bibliothèque départementale pour un début des travaux en 2021. Il cite enfin le programme « plan collège numérique 3.0 » doté de 1 M€ en 2017 puis de 1,2 M€ après 2018, avec l'objectif d'équiper l'ensemble des 50 collèges pour 2022, et l'augmentation des crédits de maintenance des collèges à hauteur de 3 M€ après le doublement voté en 2016.

Concernant le renforcement des solidarités humaines ensuite, il indique qu'il sera proposé à l'Assemblée d'adopter le Programme Départemental d'Insertion 2017-2021, décliné en 26 fiches actions avec des objectifs, un calendrier, des indicateurs de mise en œuvre autour de priorités tels le parcours d'accompagnement individualisé, l'application du « juste droit », une meilleure articulation entre insertion sociale et socioprofessionnelle, l'amélioration de l'autonomie des bénéficiaires et le renforcement de l'action du Conseil départemental sur l'ensemble du territoire, la mobilisation des fonds européens, la création d'une maison des adolescents dans l'est du département en partenariat avec l'ARS ; l'ouverture de 19 nouvelles places dans les établissements pour les adultes handicapés « amendement Creton » et la mise en œuvre du pôle de compétences et de prestations externalisées afin de réduire le nombre de personnes adultes handicapées hébergées et accompagnées en Belgique. Il souligne également le financement, pour la première fois, de « l'aide aux aidants », dans le domaine de l'autonomie, ainsi qu'un geste pour l'accès au sport des enfants confiés au Département et la poursuite des montages financiers pour les mises aux normes des EHPAD et le financement, non prévu, de ceux dont les réhabilitations s'achèvent.

Dans le domaine de la poursuite du redressement financier et de la modernisation de la collectivité, il rappelle la recherche d'économies de fonctionnement et la mise en œuvre du programme « Département 3.0 » qui se décline au rythme prévu.

En conclusion, M. le Président réaffirme que, avec la majorité départementale, il veille à mettre en œuvre une volonté, c'est à dire une orientation constante choisie, dans l'intérêt du département et de ses habitants et en dehors de toute communication éphémère et cite le Général de Gaulle qui déclarait « la politique, quand elle est un art et un service, non point une exploitation, c'est une action pour un idéal à travers des réalités ».

Ainsi, M. le Président affirme, enfin, mettre en œuvre des volontés et des choix par une série d'actions, mais en portant également des valeurs de clarté, de responsabilité, de choix assumés, mais également de reconnaissance de l'effort et du travail à titre individuel comme collectif, de

respect, d'autorité républicaine, d'importance de la famille, du choix d'élever plutôt que de niveler, du mérite et enfin, la valeur d'une vision de la France et d'une vision de l'homme. Puis il indique concevoir la France qu'au premier rang des Nations, non parce qu'il lui serait dû, mais parce que ce rang serait le résultat d'une énergie immense, d'atouts et de réussites sans nombre, de compétences, d'innovations, d'universalité et de culture, et parfois de sang versé.

M. le Président souhaite pour conclure que la Somme prenne pleinement sa place et s'exprime en 2017 au sein d'une grande région maintenant installée, de Roissy à Lille, avec de nouvelles intercommunalités également constituées depuis un mois. Il rappelle qu'à plus d'un titre, la Somme s'inscrit comme un territoire d'équilibre : équilibre entre l'Ile de France et l'euro métropole de Lille, équilibre rural/urbain, équilibre dans ses secteurs d'activités économiques, équilibre du littoral, du fleuve et des grandes terres et qu'il est cependant temps, désormais, que la Somme se rassemble et s'exprime. Il estime qu'il lui appartient de définir sa place et son rôle dans ce nouveau contexte régional et intercommunal et indique qu'il réunira dans les semaines qui viennent, autour du Département, les intercommunalités de la Somme, anciennes et nouvelles, mais également les représentants du monde économique et social pour réfléchir ensemble à la place et aux ambitions de la Somme dans la nouvelle grande région.

M. LEC après avoir rappelé que l'opposition a examiné attentivement l'ensemble des rapports, débattu des choix et des orientations et analysé les différents schémas proposés au vote, juge qu'une fois encore, elle ne se retrouve pas dans les choix de la majorité départementale malgré quelques rapports sur lesquels ils apporteront leur soutien. Il juge dans sa globalité, ce budget inacceptable. Il note que le débat d'orientation budgétaire est intervenu tardivement alors que les autres départements des Hauts de France ont, pour certains, depuis longtemps voté leur budget. Il explique la raison de cet examen tardif par des difficultés à « boucler » le budget de 2016 qui était selon lui en déséquilibre. Il réaffirme que les dépenses de RSA avaient été minorées en omettant de faire figurer les dépenses de décembre 2016. Il estime que la majorité départementale n'a dû son salut que grâce aux versements d'une dotation exceptionnelle de solidarité attribuée par l'État pour un montant de 3,47 M€ affectés aux dépenses du RSA au cours d'une deuxième session de Budget Supplémentaire du Conseil départemental en fin d'année.

M. LEC estime que M. le Président a évité « de justesse le mur » en 2016 et pose la question de savoir ce que 2017 réserve comme imprévu à la collectivité et juge que cette année encore, la majorité départementales minimise les dépenses sociales, notamment celles du RSA, reconduites à la même hauteur que 2016, alors que tous les experts prévoient encore une progression de 5 à 10%. Il ajoute que certaines recettes sont également minorées alors que l'État tente de redresser la politique des déficits publics provoqués par la gestion de M. SARKOZY, qualifié d'État en faillite selon M. FILLON, alors Premier ministre. Il juge incorrect le fait de ne pas préciser que cet effort de redressement pour les Départements valait pour ces trois dernières années et s'achèvera en 2017.

Il juge paradoxal que M. le Président déplore le déséquilibre dans l'effort entre les Régions, les Communes et les Départements sans préciser que la nouvelle majorité de Droite qui gère les Départements de France a été incapable de négocier la réduction de l'effort financier du Département alors que M. BAROIN, Président de l'AMF, l'a obtenu avec beaucoup d'intelligence du Président de la République. Il juge également inacceptable le fait de présenter un budget minimisant volontairement les recettes alors que les départements de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais ou encore du Nord mettent en avant une augmentation de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) et que dans la Somme, il est inscrit un montant en repli prétextant des effets de la loi de financement 2015 de la sécurité sociale.

M. LEC s'interroge également sur les effets de la ponction supplémentaire envisagée par M. FILLON s'il l'emportait lors des prochaines élections présidentielles prévue dans la loi de finances 2017 à tous les Départements et qui sera de deux à trois fois supérieure à ce que la Gauche avait demandé. Il déplore enfin que 22,83 M€ soient affectés dans la rubrique « dépenses imprévues » estimant que cette somme sera, comme en 2016, destinée aux dépenses du RSA. Il pose la question de savoir pourquoi ces sommes ne sont pas immédiatement affectées dans la rubrique des dépenses du RSA pour l'année 2017 rappelant que la somme de 28,37 M€ avait été affecté en 2016 au chapitre de ces dépenses imprévues finalement insuffisantes pour faire face aux charges du RSA. Il rappelle qu'en 2015, il avait affecté la somme de 717 000 € au chapitre des dépenses imprévues et non plus de 20 millions d'euros comme dans ce Budget primitif, au mépris selon lui, des règles budgétaires. Il maintient que le Budget 2017 est insincère puisqu'il n'équilibre pas véritablement les dépenses et les recettes réelles et prévisibles pour l'année 2017 et souhaite rassurer M. le Président en lui indiquant que l'opposition évitera d'importuner Monsieur le Préfet en se réservant la possibilité de saisir la juridiction administrative sur une pratique qui ne peut, selon lui, perdurer d'année en année. Il juge inacceptable le Budget 2017 le Département n'assumant plus ses compétences obligatoires de solidarités sociales et territoriales dévolues par la loi avec 14 M€ de fonctionnement en moins toutes politiques confondues comme les collèges, la jeunesse, la santé, la politique de la ville, les associations, l'enfance en danger, la culture ou l'environnement.

M. LEC demande que des éclaircissements lui soient donnés sur la baisse simultanée des crédits de la politique de la Ville et des crédits de droit commun assimilant cette pratique à « un tour de passe-passe » incompréhensible. Il souhaite savoir ce que M. le Président répondra à l'État qui a, en sa présence dernièrement à Matignon, proposé d'augmenter les crédits spécifiques à la politique de la ville en faveur d'Amiens de 10% alors qu'ils sont totalement supprimés dans le Budget.

M. LEC souhaite également obtenir des explications sur le « dégraissage » des effectifs de la collectivité avec 55 emplois en moins cette année quand les agents, notamment dans le domaine des solidarités, doivent faire preuve d'inventivité et de courage pour répondre à la détresse des habitants les plus fragiles. Il estime que le Département met en danger le bouclier social mis en place de 2008 à 2015, période où la précédente majorité avait renforcé et amélioré les dispositifs de solidarité face à une situation sociale difficile opérant ainsi des choix budgétaires nécessaires et, en

évaluant et adaptant les modalités d'intervention, rendant les politiques plus efficaces en direction des plus fragiles. Il juge que depuis plus d'un an et malgré le fait que la loi ait conforté le Département dans son rôle de chef de file des politiques sociales, l'opposition assiste au désengagement et aux choix dangereux de l'actuelle majorité conservatrice.

M. LEC rappelle qu'en complément des nouvelles ressources pérennes comme les frais de gestion ou les droits de mutation à titre onéreux qui permettent de compenser les baisses de dotation, le Conseil départemental bénéficie du fonds d'aide exceptionnel aux départements en difficulté, avec 3,47 M€ supplémentaires destinés aux interventions de solidarité et en particulier au RSA quand dans le même temps, la majorité continue de rogner sur les interventions sociales et tente de faire des économies sur les plus modestes, citant à ce propos la situation des personnes âgées, contraintes dans leur choix pour le service de l'APA.

M. LEC rappelle ensuite que le Défenseur des Droits, M. Jacques TOUBON, s'est saisi et s'interroge sur le bien-fondé de telles mesures, en précisant qu'elles ne semblent pas aller dans le sens de l'intérêt des personnes âgées et indique que M. le Préfet traduit le Conseil départemental devant le Tribunal, car la Somme fait partie des cinq départements sur 101 dans l'illégalité. Il déplore que M. le Président s'égare devant la Haute Cour et menace de suspendre la participation du Département à plusieurs politiques sociales qui concernent des milliers de concitoyens. Il cite à ce propos la menace de suspendre le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), la suspension du schéma départemental des gens du voyage, la suspension du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) et l'annulation des financements destinés à l'hébergement d'urgence ou destinés à l'accueil des femmes victimes de violences. Il juge ces choix politiques graves et mettant en péril la cohésion sociale du département. Puis, M. LEC estime que ces menaces ne sont pas dignes d'une institution républicaine, dont la mission principale est de protéger les plus fragiles et dit espérer que la mission mise en place par le député Christophe CARESCHE, permettra de rassurer toutes les personnes âgées du département.

Pour illustrer son propos, M. LEC cite les réductions de crédits impactant, selon lui, le soutien à la parentalité, les structures d'accueil du jeune enfant, les actions éducatives auprès des mineurs, l'accueil familial des enfants et des adolescents, la rémunération des assistants familiaux, le fonds d'aide aux cantines scolaires, le fonds d'aide aux jeunes et les aides exceptionnelles, les actions pour le logement, les actions en faveur de l'amélioration de l'habitat, la téléassistance malgré une hausse du nombre d'abonnés, la politique de la ville. Il estime que ces réductions sont éloquentes quand d'autres Départements, qui rencontrent les mêmes difficultés que la Somme, ont fait d'autres choix pour préserver ce bouclier social.

M. LEC dénonce une gestion technocratique au service de la « Bible » intitulée « Refondation », un cumul de mandats du Président qui nuit à la gouvernance effective de l'institution, un affaiblissement du rôle de formation, d'investigation et de contrôle des commissions du

ajoutant de l'injustice à la misère. Elle constate que les engagements sont respectés mais pose la question du prix à payer. Elle pointe de nouvelles inégalités territoriales qui vont résulter, selon elle, de l'abandon des structures de proximités remplacées par des maisons « low cost » appelées à précariser les outils de la solidarité, fragiliser ceux de l'insertion et de la santé.

Mme MARCHAND dénonce à travers la lecture du rapport sur la situation de la collectivité et son schéma cadre de développement durable, la mise en place de nouvelles politiques départementales qu'elle qualifie de « destructrices ». Elle juge osé le lien entre le respect de l'environnement et les mutations, révisions, suppressions, annulations ou encore réductions des dispositifs et des moyens humains et financiers. Elle estime que la mise en place de ce schéma et son détournement ne favorisent en rien de nouvelles pratiques ou de nouveaux métiers porteurs et spécifiques à la diversité du territoire, de ses besoins et de ses ambitions.

Mme MARCHAND rappelle que l'actualité politique et économique, expose les élus à la défiance des Samariens, voire à leur colère et estime que les élus départementaux portent la responsabilité d'une utilisation rigoureuse de l'argent public pour solutionner les souffrances, les inégalités et ouvrir des perspectives de développement, vision qu'elle dit ne pas retrouver dans le projet de budget. Elle prône en réponse à cette situation l'investissement public pour répondre aux attentes et aux besoins en réaffirmant qu'une dette publique destinée à financer des équipements de service public est une dette saine et contributive à l'émergence d'activités et de créations d'emplois. Elle déplore le refus de la majorité actuelle d'utiliser ce levier par un principe dogmatique et confie aux seuls partenaires économiques et aux industriels cette compétence.

Mme MARCHAND demande au nom du groupe « Parti Communiste Français » une planification de l'activité en se réappropriant les services publics départementaux face à un Etat qui contraint, à un monde de l'entreprise qui condamne et à un Département qui divise. Elle dénonce, comme la majorité, la poursuite des transferts des compétences non compensés à l'euro près, et une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement de 2,3 milliards d'euros. Elle rappelle que de 2013 à 2017 ce sont ainsi 11 milliards d'euros qui auront été prélevés sur la DGF pour amener les Départements à la cessation de paiement, qu'ils s'invitent à l'automutilation et préparent leur disparition. Elle dénonce plus généralement les cures drastiques qui ont fragilisé les services publics et plus spécifiquement le monde de la santé, avec l'application de lois qui continuent à produire des dégâts sanitaires et sociaux telle la loi Bachelot « Hôpital Patient Santé Territoire ». Elle estime que cette situation est également de la responsabilité du Département à travers l'affaiblissement des dispositifs de santé publique par le retrait du financement de l'activité du planning familial au CHU Sud, des actions de préventions sanitaires et d'éducation à la santé sur le territoire départemental ainsi que les fermetures des CMS et CER.

Elle dénonce en outre, la charge d'élus locaux contre le Gouvernement quand les directions patronales sont pour leur part exonérées de toute responsabilité. Elle regrette que, depuis Goodyear, Pentair, Bigard et aujourd'hui Whirlpool, la vraie responsabilité gouvernementale soit de ne

pas avoir voté une loi contre les licenciements boursiers. Mme MARCHAND souhaite également rappeler que le coût du travail n'est pas la cause de tous les maux de l'entreprise et précise que les deux derniers projets de loi de finances ont apporté 46 milliards d'euros aux entreprises au titre des crédits d'impôt et de la compétitivité de l'emploi sans aucune contrepartie créatrice d'emplois. Elle dénonce enfin l'amplification des exonérations des cotisations versées aux URSSAF, la suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés, la suppression de la contribution de l'impôt sur les sociétés. Elle réaffirme que l'argent existe et qu'il suffit de courage et de volonté pour le récupérer afin qu'il soit utilisé sur les territoires, pour un développement utile de l'emploi, de la formation tout au long de la vie et d'une protection sociale de haut niveau.

Mme MARCHAND juge que la réalité de ce projet de budget est marquée par une nouvelle cure d'austérité, citant les réductions de crédits opérées au sein des actions départementales. Elle juge le constat accablant, consternant, catastrophique et dénonce, selon elle, les plus graves mesures jamais connues par le Département.

Elle déplore en outre, que l'argent public ne serve plus l'intérêt général mais les plus grosses entreprises et indique que suite à un contre temps technique, le groupe « Parti Communiste Français » n'a pu déposer dans les temps un vœu exigeant la transparence des fonds publics alloués aux entreprises. Elle s'interroge sur les actions qui seront mises en œuvre face à la succession d'attitudes irresponsables des directions d'entreprises en vue de placer les entreprises face à leurs engagements et demande à M. le Président s'il compte demander à M. le Préfet un récapitulatif des fonds publics alloués aux entreprises. Elle réaffirme le besoin d'une gestion départementale qui soit exigeante et audacieuse en matière de services publics par l'augmentation et l'efficacité de l'aide apportée aux populations âgées et dépendantes et en priorisant la mise en place d'un service départemental d'aide à la personne.

Mme MARCHAND se dit inquiète du plan d'austérité en cours et qui aura, selon elle, de graves conséquences sur l'économie locale, le service public du Département et les populations. Elle dit condamner avec force la démission politique incarnée au travers de cette proposition de budget primitif et assure que son groupe portera ses propositions dans les commissions pour relayer les exigences des élus des collectivités de proximité et d'une action publique locale au service des habitants du département.

Pour Mme WYBO, l'année 2017 sera une année marquée par le changement, le départ de M. HOLLANDE élu par hasard et dont le mandat, marqué par des anecdotes telles que l'affaire Cahuzac et des événements dramatiques telle la guerre en Syrie, les attentats sanglants mais aussi une augmentation des impôts et une réforme de l'Ecole malmenant l'éducation, s'achève en laissant la fonction présidentielle affaiblie. Elle juge que les orientations prises par le Budget primitif sont destinées à la réalisation d'économies pour nourrir l'investissement et l'emploi mais fait l'impasse sur le véritable levier qui est la fin de l'emploi de travailleurs détachés. Elle affirme que M. le Président justifie les orientations de sa politique par la correction des actions de l'ancienne majorité et l'effet de

ciseau des AIS mais qu'un examen plus approfondi révèle la mise en œuvre d'une stratégie structurelle sur le moyen terme. Elle dénonce une gestion du Département qu'elle estime excluante fragilisant des petites associations et les familles françaises. Elle juge que le Département est géré comme une entreprise privée et que certaines dépenses de fonctionnement ont démontré leur utilité comme les crèches et les EHPAD. Elle s'interroge en conséquence sur la véritable nécessité d'apporter un appui financier aux ports littoraux, à la construction d'une voie d'accès à l'aéroport d'Albert ou à des centres aquatiques alors que la vocation du Département est avant tout sociale. Elle dénonce un recul de l'intérêt général quand une voie d'accès pour un grand groupe privé qui échappe à l'impôt alors que dans le même temps l'aide à la cantine est supprimée.

Elle dénonce également une politique ultra-libérale signe de l'avènement d'une société inégalitaire et en veut pour preuve le désastre social annoncé par la délocalisation de l'entreprise Whirlpool pour toujours plus de profit. Après avoir qualifié la politique départementale d'immigrationniste en raison de l'accueil de mineurs isolés étrangers et l'accueil dans les centres d'hébergement d'urgence des déboutés du droit d'asile au détriment des Français. Mme WYBO conclut son propos avec la citation suivante de Sir Winston Churchill : « la stratégie est belle mais n'oubliez pas le résultat ».

Mme ESTEBAN indique que ce Budget primitif s'ouvre dans un climat morose et cite la fermeture du site Whirlpool à Amiens. Elle se veut la porte-parole de la colère des salariés face à ce qu'ils considèrent comme une injustice. Elle juge que cette situation résulte du libéralisme à outrance s'appuyant sur les traités de libre-échange et de libéralisation du marché du travail et réaffirme que les salariés ne sont pas dupes, conscients que les sauveteurs furent aussi les bourreaux. Elle déplore que la loi NOTRe réduit encore les marges de manœuvre. Revenant sur le Budget primitif, Mme ESTEBAN constate que M. le Président tient parole et convient des contraintes légales et réglementaires mais considère que la loi NOTRe sert de prétexte à la construction d'un budget austéritaire. Puis, elle dénonce la stigmatisation insidieuse dont sont victimes, selon elle, les bénéficiaires du RSA alors que les affaires nationales actuelles portent à s'interroger sur la véritable identité des profiteurs.

En conclusion, Mme ESTEBAN indique que le Budget primitif reflète une stratégie de mener des politiques d'austérité et que devant cette situation préoccupante elle ne peut y apporter son soutien.

M. MAQUET rappelle que le vote de ce second budget primitif de l'actuelle mandature est essentiel, puisqu'il constitue le point de convergence des travaux menés depuis les élections de mars 2015. Il rappelle une année 2016 marquée par des moments dramatiques et des surprises politiques comme le Brexit, l'élection de Donald TRUMP à la Maison Blanche et la mort dans les rues de Nice et de Berlin ainsi que quelques raisons d'espérer. Revenant sur l'élection de Donald TRUMP, premier protectionniste isolationniste qui voudrait en finir avec l'Europe communautaire, flirtant avec tous les courants nationalistes, M. MAQUET estime que M. TRUMP souhaite en finir avec le concurrent commercial majeur qu'est, à ce jour encore, l'Europe. Il juge que l'Union européenne reste en panne de perspectives claires, paralysée par l'impossible gestion du Brexit, impuissante à se défendre

commerciallement et militairement, en difficulté à fabriquer de la croissance pour ses peuples et à tenir ses frontières face aux vagues migratoires qui commencent.

M. MAQUET rappelle qu'en France, M. HOLLANDE reprend de nouveau l'expression « ça va mieux » et qu'après de multiples effets d'annonces, le Président semble aujourd'hui bien silencieux. Il note les propos de M. Didier MIGAUD, premier président de la Cour des comptes, qui lors de l'Audience solennelle de rentrée du 12 janvier 2016, faisait état des finances publiques. Il juge que l'amélioration des finances publiques n'est pas rétablie que leur redressement reste un « défi considérable » qui s'imposera au prochain président de la République, et que si la réduction des déficits et de la dette publics se poursuit aujourd'hui, le rythme en est trop lent par rapport aux efforts consentis par les partenaires de l'Union européenne et de la zone euro. Il rappelle que selon les prévisions du Gouvernement, le déficit public devait encore dépasser sensiblement les 3% du PIB à la fin 2016, et la dette continuer de s'alourdir, se rapprochant encore des 100%, plaçant la France sous le coup d'une procédure pour déficit excessif de la part de la Commission européenne.

Concernant le chômage et l'emploi et rappelant que l'exécutif et le Président les avaient installés comme l'alpha et l'oméga, dès 2013, avec la promesse d'une « inversion de la courbe » du chômage, M. MAQUET oppose deux chiffres, à savoir celui du nombre de demandeurs d'emplois supplémentaires depuis 2012 de 1,355 million et celui du nombre total de demandeurs d'emplois de 6,575 millions.

Revenant au Budget primitif du Département, M. MAQUET rappelle que l'année 2016 a vu l'adoption et la mise en oeuvre d'une nouvelle politique intitulée « Refondation 2016 – 2021 », tirée des analyses faites en 2015. Il note qu'un travail considérable a été réalisé par la majorité départementale, avec l'ensemble des services départementaux, au cours d'une année de reconstruction, et de travail intensif dans la réflexion et la concertation. Il réaffirme que l'état des finances du Département demeure encore très préoccupant. M. MAQUET estime que le Département est la collectivité de la solidarité sociale mais aussi territoriale, du quotidien, à laquelle tout un chacun reste attaché et juge que cette situation financière dégradée, annoncée, n'a pas empêché le Département de travailler pour les communes, leurs regroupements, pour leurs intercommunalités et au final pour les habitants du Département.

Il souligne que le travail accompli avec les services a porté ses fruits et que cette approche a permis de gagner en efficacité et en rapidité notant que si certaines actions ont été supprimées, d'autres ont été améliorées comme l'entretien des routes et des collèges ou mieux calibrées en fonction des capacités budgétaires. Il rappelle qu'en 2017, la ligne fixée dans le programme « Refondation » sera maintenue. Il réaffirme solennellement le travail accompli avec la majorité, dans toutes ses composantes et autour de M. le Président.

En guise d'exemple, M. MAQUET indique que dans le domaine agricole, après avoir joué un rôle central dans le développement économique des territoires, les Départements ont vu leur place se réduire considérablement du fait de la suppression de la clause de compétence générale

par la loi NOTRe qui les ampute d'une partie de leur latitude pour le territoire. Il précise que ce texte fait du soutien économique une spécialité régionale. Ainsi, il note que la loi NOTRe a réaffirmé la compétence des Départements à intervenir dans le secteur agricole et que la majorité départementale a décidé de poursuivre une politique active de soutien aux filières agricoles et agroalimentaire, en complément des mesures mises en œuvre par l'État et la Région Hauts de France. Il rappelle que cette politique s'est ainsi déjà traduite concrètement avec la mise en place d'un plan d'actions départemental et la signature le 8 juin 2016 d'une Charte d'engagements dénommée « Charte Avenir Elevage 80 », la signature d'une convention de partenariat avec la Région Hauts de France en 2016 pour soutenir la modernisation des exploitations d'élevage, la diversification dans les fermes et les projets de développement et de création d'emplois dans les entreprises agroalimentaires, le soutien réaffirmé à développer la démarche Somme Produits Locaux, notamment sur le recours à la production locale dans les cantines des collèges, les établissements médico-sociaux, la restauration collective et les particuliers, le soutien aux actions à portée environnementale, à la production d'énergies renouvelables et aux activités innovantes qui se traduira par le lancement d'un nouvel appel à projets le 1^{er} mars prochain, et enfin le soutien aux agriculteurs fragilisés et au renouvellement générationnel.

M. MAQUET indique que durant ces dernières années, le nombre d'entreprises nouvellement créées bat des records au même titre malheureusement que celles qui disparaissent. Il ajoute que les décisions de restructuration des grandes entreprises impactent le tissu économique notamment lors de fermetures de sites industriels comme celui de Whirlpool à Amiens. Il salue la volonté de M. le Président et son engagement avec le Président d'Amiens Métropole, la Maire d'Amiens, le Président des Hauts-de-France dans ce dossier pour que Whirlpool assume ses responsabilités et assurer ainsi un accompagnement sans faille de l'ensemble des salariés.

M. MAQUET précise que la Somme reste un département attractif et en veut pour preuve les récentes implantations d'entreprises tels que la plateforme logistique AMAZON à Boves, l'entreprise agroalimentaire DEL MONTE à Croixrault ou bien encore la nouvelle base logistique de pièces détachées du groupe SIMA-PSA à Estrées-Deniécourt, contribuant ainsi à créer des emplois et de nouvelles richesses sur le territoire.

M. MAQUET ajoute que la mise en oeuvre de la nouvelle politique territoriale 2017-2020, dotée de 32 M€ pour quatre ans, permettra de soutenir l'investissement local et donc l'emploi, l'année 2017 voyant la signature des contrats avec les communautés de communes et d'agglomération. Il cite ensuite le programme départemental d'insertion 2017-2021, nouveau cadre cohérent pour l'action départementale établi autour de véritables priorités : un parcours du bénéficiaire pour qu'il retrouve un emploi, la poursuite du principe du « juste droit », une meilleure articulation de l'insertion sociale et de l'insertion socioprofessionnelle, l'amélioration de l'autonomie des bénéficiaires, le renforcement de l'action du Conseil départemental et la mobilisation des fonds européens.

dans le programme « Refondation » et ajoute que des choix difficiles voire parfois douloureux, pour réaliser d'incontournables économies de fonctionnement.

Il estime que les résultats sont désormais visibles rappelant que les impôts n'ont pas été augmentés et qu'aucune hausse n'est prévue. Il rappelle que le niveau d'investissement a été maintenu, notamment au profit des communes, pour l'emploi local et que le poids des dépenses obligatoires en matière sociale, en particulier le RSA mais aussi l'APA a été surmonté. Il juge que ces résultats sont encourageants, mais que les efforts doivent se poursuivre avec notamment le nouvel amortissement du choc budgétaire soumis par l'État à force de désengagements et de transferts financiers non compensés. Il cite à ce propos la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui se poursuit et dont l'impact sur la collectivité en 2017 est de 7,6 M€ en moins que l'an dernier. Il rappelle qu'en 2012, le Conseil départemental de la Somme percevait une DGF de 117 M€ quant en 2017, ce montant sera de 90 M€. Il déplore que les Départements supportent désormais 44% de la contribution nationale au redressement des finances publiques alors qu'ils ne représentent que 33% des recettes locales estimant ainsi que les Départements sont les grands oubliés de l'État alors que leur mission est de protéger les plus fragiles.

M. de JENLIS indique qu'à la baisse des dotations viennent s'ajouter la baisse des aides mises en place pour compenser la suppression de la taxe professionnelle et la baisse des allocations compensatrices sur les allègements fiscaux représentant ainsi pour la collectivité, des manques à gagner respectifs de 2,4 et de 2,3 M€. Il ajoute que la revalorisation du point d'indice des agents majorera les charges du Département à hauteur d'un million d'euros par an. Il estime en outre, que la difficulté majeure à laquelle est confronté le Département est l'absence totale de réforme du financement du RSA alors que les dépenses continuent d'exploser au regard de la situation économique du pays et rappelle que la charge nette pour le Département au titre des trois allocations individuelles de solidarité est de près de 61 M€, soit l'équivalent des dépenses 2016 pour l'APA.

M. de JENLIS réaffirme que face à ces incertitudes, la majorité départementale maintient le cap avec des dépenses de fonctionnement opérationnelles contenues à 530,9 M€, avec un rythme de compression des dépenses de 14 M€ par an sur l'ensemble des politiques départementales, des charges de personnel réduites de 1,2% malgré l'augmentation du point d'indice et des crédits de fonctionnement courant de l'administration en baisse de 8,45%. Il rappelle que les crédits de subvention diminuent également de 3,4%, y compris pour les satellites et il tient à remercier à ce propos l'ensemble des partenaires du Département, à qui des efforts difficiles sont demandés, mais qui comprennent la situation de la collectivité. Il indique que les frais financiers diminuent quant à eux, au regard des conditions de marché d'une part, mais aussi grâce à une gestion active de la dette, d'autre part de 1,4 M€.

M. de JENLIS remercie à cet effet la Direction des finances du Conseil départemental avec qui d'après négociations sont menées auprès des établissements bancaires.

M. de JENLIS indique que tous ces éléments permettent de maintenir les dépenses d'investissement de la collectivité, pour un total de 78,55 M€ dont 24 M€ pour la voirie départementale, 8,5 M€ pour les collèges et 9,7 M€ pour l'aménagement du territoire. Il précise qu'une épargne brute de 45,3 M€ sera dégagée en 2017, soit un taux d'épargne brute de 7,15% à ce jour, rapprochant le Département du taux prudentiel de 10%, espéré fin 2017.

M. de JENLIS se dit toutefois inquiet concernant les recettes, rappelant qu'elle sont en baisse de 4% hors emprunts, pour un montant total de 578,2 M€, à comparer aux 602,5 M€ inscrits au Budget primitif 2016. Ces recettes sont, selon lui, fortement impactées par la perte de la moitié de la CVAE, au profit de la Région, dans le cadre du transfert de la compétence transports mais précise qu'à périmètre égal, la baisse constatée est de plus de 7 M€ voire 12 M€, si l'on considère l'inscription au Budget primitif 2017 de recettes nouvelles dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ASV. Il dit craindre une absence d'amélioration de ces recettes lors des prochains exercices, craignant qu'un drastique désengagement de l'État s'ajoute demain, l'effritement des bases fiscales. Il déplore que de nombreuses entreprises ferment et que des ménages imposables quittent le département.

M. de JENLIS rappelle que quatre jours après l'annonce de la fermeture de l'usine Whirlpool d'Amiens, le mardi 24 janvier, le Premier Ministre M. CAZENEUVE a annoncé qu'il allait dévoiler un « Plan particulier pour Amiens », indiquant qu'une réunion au sommet s'est tenue de toute urgence à Matignon, le jeudi suivant. Il précise que le Conseil départemental y a été associé et que M. le Président était présent. Cependant, M. de JENLIS précise qu'il n'est pas dupe de ce qui relève avant tout d'un plan de communication, rappelant qu'en juillet 2015, M. VALLS avait annoncé des contreparties pour Amiens à la suite de la perte de son statut de capitale régionale. Il constate qu'aujourd'hui, les promesses ne sont pas tenues et que chaque jour, Amiens perd un peu plus de son attractivité.

M. de JENLIS se dit être aujourd'hui un élu en colère considérant le plan de sauvetage des salariés de Whirlpool comme un plan de sauvetage de Mmes BOISTARD et POMPILI, ministres de François HOLLANDE et candidates à leur propre succession aux élections législatives en juin prochain. Il considère qu'instrumentaliser leur sort n'est pas respectueux des salariés de Whirlpool et du drame qu'ils s'approprient à traverser, l'annonce d'un « plan particulier pour Amiens » ne devant pas détourner l'attention des deux enjeux principaux que sont le devenir des salariés dans le respect de leurs droits et la question de l'attractivité économique d'Amiens. Il dit être allé à la rencontre des salariés de Whirlpool fin janvier, dans leur usine puis à nouveau place de l'hôtel de ville à Amiens au cours d'un rassemblement. A travers une plaisanterie lancée par un élu de Gauche, M. de JENLIS pose la question à ses collègues socialistes de savoir si les ouvriers amiénois leur font encore confiance quand François HOLLANDE, était venu sur le parking de Goodyear promettre le sauvetage de l'usine. Il note que les annonces faites au lendemain de la réunion à Matignon ont été faites par Mmes BOISTARD et POMPILI dans des communiqués où il n'était pas question des personnes âgées ou de biodiversité. Il ajoute que, comme il le redoutait, ces annonces n'ont à ce jour été suivies d'aucune mesure concrète et que l'on y trouve des crédits déjà existants pour des projets déjà

de Droite de stigmatiser les bénéficiaires d'ALS alors que le Puy-de-Dôme et le Pas-de-Calais ont entrepris des démarches similaires et d'autre part, de reconnaître que l'ensemble des Départements sont en difficulté.

A Mme DENIS, M. le Président rappelle que le rapport sur la parité homme/femme a été présenté lors de la session de décembre lors du débat d'orientation budgétaire. Puis il affirme qu'il n'oppose pas les différents modes d'agriculture et lui conseille de consulter le site Internet Pacte Bio. Il se défend en outre, de licencier tous les contractuels et en veut pour preuve qu'il signe des contrats toutes les semaines. Enfin, il juge le recrutement d'un référent pour les entreprises destiné à insérer professionnellement les bénéficiaires du RSA bénéfique.

En réponse à Mme MARCHAND, il convient que l'investissement public est nécessaire, et lui précise qu'il est maintenu soit directement soit par le soutien aux EPCI et communes.

Puis, M. le Président estime que plutôt que d'entamer une litanie sur les baisses des dépenses, M. LEC devrait examiner les baisses imposées par l'Etat au budget du Conseil départemental. Il affirme n'avoir ressenti aucune solidarité dans le discours de M. LEC, solidarité qui devrait être de mise au vu du contexte actuel. Ainsi il convient bien de la suppression des crédits de la politique de la ville mais rappelle qu'en contrepartie une augmentation de 10% de la dotation de solidarité urbaine a été accordée à la ville, ainsi qu'un abattement de la taxe sur le foncier bâti pour les quartiers prioritaires qui conduit le Département « à rendre » 2 M€ au titre de la politique de la ville. Il souligne que les territoires périphériques ne bénéficient, quant à eux, ni de zone franche ni de politique spécifique. Enfin, sur l'accusation à son encontre de cumuler les mandats, M. le Président indique à M. LEC ne l'avoir jamais entendu critiquer en son temps le 1^{er} Vice-président de la Région Picardie à la fois Maire d'Abbeville et Président de Communauté de communes.

En conclusion, M. le Président demande aux membres de l'opposition de faire preuve de cohérence face aux difficultés majeures rencontrées dans l'élaboration du Budget.

Mme DELETRE, en sa qualité de secrétaire de séance, donne lecture des trois amendements, deux motions et six vœux déposés.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 12 heures 33).

.....
LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON

LA SECRETAIRE

Mme Margaux DELETRE